

# LA GRESLE



**BULLETIN MUNICIPAL N° 2**

**AVRIL 1992**

## AU CONSEIL MUNICIPAL

Les travaux du Conseil Municipal sont relatés dans les comptes-rendus de réunion publiés dans la presse.

La présente rubrique a surtout pour objet de mettre en évidence la situation générale dans trois des domaines d'action du Conseil.

### 1 - LES BATIMENTS COMMUNAUX

#### LA MAIRIE:

Actuellement c'est un ensemble agréable, qui a été rénové sous l'ancien Conseil. Toutefois, si la grande salle de réunion du Conseil est très satisfaisante, le bureau du Maire est exigu et le secrétariat est beaucoup trop petit, surtout depuis l'installation en Juillet 1991 d'un ordinateur qui permet toutes les améliorations de la gestion informatisée.

En outre, il n'y a pas de lieu d'attente pour les administrés. Enfin l'accès, par un escalier étroit, est difficile pour beaucoup et impossible pour les personnes très âgées comme pour les handicapés. Cette situation est d'autant plus anormale que nous avons de plus en plus un impérieux devoir d'accueil et d'information à l'égard de nos administrés.

Le Conseil Municipal est préoccupé par ces diverses insuffisances. Malheureusement, après étude approfondie, il paraît bien difficile et il est sans doute impossible d'y remédier sur l'implantation actuelle.

#### L'EGLISE:

Les récents et délicats travaux de réfection de la toiture ont permis de parer au plus pressé en supprimant les infiltrations d'eau pluviales. Maintenant il faut attendre la mise en place d'une organisation particulière, permettant notamment un plan de financement acceptable pour la commune, avant que puissent être envisagés les travaux intérieurs de remise en état, de la voute en particulier au dessus du choeur, et les travaux sur les murs extérieurs.

#### LES ECOLES:

A l'école publique, la classe maternelle a été complètement rénovée par l'ancien Conseil Municipal. Est prévu la rénovation de l'autre

classe.

A l'école privée, à laquelle le Conseil Municipal s'intéresse également, d'importants travaux ont permis d'apporter aux locaux un aspect accueillant et de respecter les normes de sécurité indispensables. Ces travaux ont été réalisés par des entreprises, avec le concours de subventions de la Commune et avec une large participation des parents d'élèves et des enseignants.

### LA SALLE POLYVALENTE:

Tout fonctionne correctement: halle des sports, vestiaires, sanitaires, chauffage.

Cet ensemble permet la pratique du basket, du tennis, du badminton, du volley, de l'éducation physique des élèves des deux écoles et des groupes organisés (les dames actuellement).

Il manque, pour les spectateurs, un ensemble suffisants de gradins, mobiles et donc faciles à déplacer, que le Conseil Municipal a décidé de mettre en place dès 1992.

### LA SALLE COMMUNALE:

En permanence bien entretenue, continue de donner satisfaction aux nombreux utilisateurs : les sociétés locales qui en disposent gratuitement et les familles sous réserve du paiement d'un droit de location.

## 2 - LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal a parfaitement conscience de l'importance du rôle de la voirie pour faciliter tant les activités professionnelles que la vie quotidienne.

D'où l'important programme de travaux réalisés en 1991.

Le but prioritaire est d'élargir et goudronner d'une part les sections à forte pente dont l'entretien est difficile et onéreux, d'autre part les sections permettant de relier des parties déjà élargies et goudronnées.

Il s'agit également de sauvegarder l'ensemble de la voirie qui a été traitée dans le passé, en lui redonnant une couche de bitume pour stopper le phénomène de dégradation qui irait en s'accéléralant.

Enfin l'effort se poursuit pour rendre bien praticables des chemins trop étroits ou dont les eaux de ruissellement ne sont pas correctement

canalisées.

Outre ces travaux entrepris dans un objectif à moyen terme, l'entretien courant représente une lourde charge pour tenter de maintenir un réseau acceptable partout et en permanence, permettant notamment le passage facile des gros engins utilisés par les exploitants agricoles, par les artisans ou encore par les agents de la voirie.

Sur ce point il faut savoir que la caillasse pour renforcement des chaussées, d'une part n'est pas toujours disponible, d'autre part n'est pas exploitable sur sol sec dans lequel elle ne pénètre pas.

Le Conseil Municipal demande que les efforts incessants consentis dans ce domaine soient appuyés et encouragés par la compréhension et la bonne volonté des usagers en général et des riverains en particulier. Il demande notamment que les particuliers concernés effectuent régulièrement et sérieusement les travaux d'élagage qui leur incombent en limite de propriété et au dessus des chaussées. Le Conseil demande aussi que les clôtures soient placées suffisamment en retrait des limites de la chaussée pour permettre le passage des gros engins et faciliter les délicates opérations de déneigement. Il demande enfin que chacun fasse preuve de réelle compréhension durant les difficiles périodes d'enneigement pour lesquelles des mesures déjà prévues vont être encore renforcées afin de limiter le plus possible les entraves à la circulation. Mais il est certain que le service de la voirie ne peut tout faire en même temps et qu'il ne peut absolument pas assurer les tâches à la charge des riverains comme de déblayer les accès aux propriétés (entrées des jardins et maisons).

### **3 - L'ENVIRONNEMENT :**

C'est le cadre dans lequel se déroule notre vie quotidienne en communauté. C'est donc un très vaste domaine. La voirie communale, traitée ci-dessus en fait partie, et aussi les quelques sujets suivants, qui ne sont pas les seuls, et qui sont rapidement évoqués en raison de leur actualité.

#### **LES ORDURES MENAGERES :**

La solution appliquée à La Gresle était celle de la collecte par un agent conventionné suivi du dépôt sur place. Elle a rendu de grands services et elle a été longtemps acceptable en raison de sa simplicité, de son faible coût pour le contribuable et du grand sérieux avec lequel Paul DESSEIGNE a assuré très régulièrement l'opération de collecte.

Cette solution présente cependant de graves inconvénients. La collecte ne couvre pas tout le territoire de la commune. Le dépôt d'ordures est source de nuisances devenues intolérables pour les riverains, en raison

des débordements sur les propriétés voisines, des fumées et mauvaises odeurs qui s'en dégagent, des pollutions de tous ordres qu'elle peut propager.

En outre ce dépôt d'ordures, dont l'entretien par le service de voirie devient de plus en plus difficile, va être plein à ras bords à très court terme si la collecte hebdomadaire continue de s'y entasser, sans compter les déversements clandestins d'étrangers à la commune.

Enfin des textes de portée nationale sont en préparation qui vont interdire ces dépôts et vont imposer le traitement approprié des ordures.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal a résolument décidé d'appliquer une autre solution à compter du 1er Janvier 1992 : La collecte sera confiée à une entreprise spécialisée; elle s'étendra à l'ensemble de la Commune; le dépôt aura lieu dans un site officiellement agréé, situé hors de la Commune et où s'effectuera le traitement des ordures.

Tout à un prix : cette amélioration radicale se traduira nécessairement par une majoration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le montant actuel à La Gresle est vraiment faible.

#### L'ASSAINISSEMENT :

La création en 1972 d'un réseau d'assainissement avec station d'épuration a constitué un progrès important pour la Commune.

Les mauvaises odeurs émanant de la station d'épuration ont été supprimées depuis que les boues produites sont évacuées au lieu d'être répandues sur place pour séchage.

Toutefois, l'équipement actuel (réseau et station) n'est plus satisfaisant pour plusieurs raisons :

- Trop d'habitations ne peuvent être raccordées et leurs systèmes individuels d'assainissement provoquent d'insupportables nuisances.
- La station n'a pas une capacité suffisante. A son emplacement actuel, il faut d'importants travaux pour l'agrandir, la rénover, la moderniser. Mais elle est en situation trop élevée pour recevoir, par simple gravité, les effluents des habitations non raccordées.

Aussi avais-je demandé à ce sujet, dès février 1990, une étude approfondie qui s'est révélée longue et délicate en raison de la configuration du site d'implantation de la Commune. Cette étude a été effectuée très sérieusement et gratuitement par un ingénieur de la Direction départementale de l'Agriculture. Ses résultats vont pouvoir être examinés par le Conseil Municipal qui décidera de la solution à adopter.

Quelle que soit cette solution, les travaux seront importants mais avec une charge financière relativement limitée pour la Commune en raison

des taux exceptionnellement élevés des subventions prévues pour les opérations de ce type.

#### ECLAIRAGE PUBLIC DU BOURG :

Nous avons reçu récemment les résultats de l'étude demandée depuis Mai 1990, au Service Intercommunal d'Electricité de la Loire ( le SIEL), en vue de l'amélioration de l'éclairage public du bourg. Le projet sera très bientôt soumis au Conseil Municipal. Les travaux devraient ensuite être réalisés sans délai. Ils seront supportables pour nos finances : la moitié du montant sera payé par le S.I.E.L. . L'autre moitié sera payé par la Commune en 15 annuités avec un très faible taux d'intérêt.

#### CONTRE LA POLLUTION DE NOS PAYSAGES :

Nos superbes paysages constituent l'un de nos atouts pour la promotion du village. Nous devons donc, tous, agir contre la pollution de ces paysages par la présence de dépôts sauvages particulièrement disgracieux comme les carcasses de véhicules. C'est le développement économique et touristique de notre village qui est ici en cause.

X  
XXX  
X

Voici donc, rapidement résumés, les principaux éléments de la situation dans trois des domaines d'action du Conseil Municipal : Bâtiments communaux - Voirie communale - Environnement.

Il s'agit des domaines dans lesquels des décisions importantes vont devoir être prises à très court terme.

Les autres domaines comportent aussi de sérieux sujets de préoccupation. Ils seront évoqués dans les prochains bulletins.

LE MAIRE

→ Vous payez des impôts dits " LOCAUX "

→ Comment sont-ils répartis ?

★ ★ ★ ★ ★

➔ Taxe d'habitation

**1990**

**TAXE D'HABITATION**

LA COMMUNE LE DEPARTEMENT LA REGION  
ET DIVERS ORGANISMES

50499

DÉPARTEMENT

LOIRE

COMMUNE

GRESLE (LA)

COMMUNE : 57 %

LIEU DE L'IMPOSITION

LE BOURG

204076

	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION
VALEUR LOCATIVE BRUTE 1	12280	12280	12280
VALEUR LOCATIVE MOYENNE 3	5790	5790	12410
• général à la base			5
• personnes à charge			20
par pers. rang 1 ou 2	10	10	20
pour 1 personne s	570	570	2480
par pers. rang 3 ou 4	15	15	25
pour personnes			15
• spécial à la base			
VALEUR LOCATIVE NETTE	11710	11710	9180
BASE NETTE D'IMPOSITION 4	11240	11240	8810
Taux d'imposition	7,68	5,07	0,77
COTISATION	863	570	68

Département : 38 %

Région : 5 %

A noter que, par rapport à 89, les taux d'imposition ont évolué comme suit:

- \* COMMUNE : Pas de changement
- \* DEPARTEMENT : + 12%
- \* REGION : + 35 %



# ➔ Taxe professionnelle

## 1990

LOIRE

LA GRESLE

### TAXE PROFESSIONNELLE

VOTÉE ET PERÇUE PAR  
LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION...

#### COTISATIONS PERÇUES AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LEURS GROUPEMENTS

	TAXE PROFESSIONNELLE					TAXE SPÉCIALE D'ÉQUIPEMENT ①
	COMMUNE 11	DÉPARTEMENT 12	RÉGION ① 13	SYNDICATS ET DISTRICT (sans fiscalité propre) 14	COMMUNAUTÉ URBAINE DISTRICT A FISCALITÉ PROPRE OU SYNDICAT D'AGGLOMÉRATION NOUVELLE 15	
RAPPEL DES TAUX 1989	13,00 %	5,60 %	0,90 %			
TAUX D'IMPOSITION 1990	13,00 %	6,27 %	1,20 %	%	%	%
BASES NETTES ① ⑦	26 990 F	F	F	F	F	F
COTISATIONS (ligne 4 x ligne 3)	3509 F	1592 F	324 F	F	F	F

**COMMUNE : 63,5%**

**Département : 30,6%**

**Région : 5,9%**

A noter que, par rapport à 89, les taux d'imposition ont évolué comme suit :

- \* COMMUNE : Pas de changement
- \* Département : + 12 %
- \* Région : + 33 %

Pour 91, les pourcentages restent sensiblement les mêmes.

# COMPTONS - NOUS !

Recensement de la population de 1990  
Commune de LAGRESLE  
Population totale par sexe et par âge

AGE AU 31.12.90	ENSEMBLE		HOMMES	FEMMES
0-19	184	25.2 %	105	79
20-39	181	24.9 %	89	92
40-59	168	23.1 %	81	87
60-74	112	15.4 %	58	54
75 ou plus	83	11.4 %	24	59
Total	728	100 %	357	371



## MENAGES ET POPULATION DES MENAGES

NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE	ENSEMBLE	FRANCAIS	
			dont par acquisit.
Nombre de ménages:	252	252	5
Pourcentage	100	100	2,00
Ménages composés de:			
1 personne	45	45	2,00
2 personnes	85	85	3,00
3 personnes	49	49	0,00
4 personnes	42	42	0,00
5 personnes	26	26	0,00
6 personnes ou plus	5	5	0,00
Nombre de personnes :	690	690	8
Nombre de personnes par ménage :	2,74	2,74	1,60



## REPARTITION DES LOGEMENTS

RESIDENCES PRINCIPALES:	252
LOGEMENTS OCCASIONNELS:	2
RESIDENCES SECONDAIRES:	80
LOGEMENTS VACANTS:	27

POPULATION ACTIVE PAR AGE

AGE AU 31.12.1990	E N S E M B L E				
	POPULATION ACTIVE	TAUX ACTI.	ACTIFS AYANT UN EMPLOI	CHOMEURS	TAUX CHOMAGE
15-19	4	10,50	3	0	0,00
20-24	35	94,60	31	1	2,90
25-29	43	93,50	42	1	2,30
30-34	48	96,00	40	7	14,60
35-39	44	91,70	42	2	4,50
40-44	54	90,00	50	4	7,40
45-49	26	100,00	25	1	3,80
50-54	27	77,00	24	3	11,10
55-59	33	70,20	33	0	0,00
60-64	8	18,20	7	1	12,50
65-69	1	2,40	1	0	0,00
70 ou plus	0	0,00	0	0	0,00
Total	323	55,50	298	* 20	6,20

\* dont 19 femmes



POPULATION ACTIVE AYANT UN EMPLOI

CONDITIONS D'EMPLOI	ENSEMBLE	
		%
SALARIES	213	71,50
- apprentissage	2	0,70
- contrat d'adaptation, de qualification	0	0,00
- contrat à durée déterminée	12	4,00
- intérim	0	0,00
- stagiaire en entreprise	0	0,00
- stagiaire en centre de formation	2	0,70
- T U C	1	0,30
- autres	196	65,80
NON SALARIES	85	28,50
- indépendants ou employeurs	60	20,10
- aides familiaux	25	8,40
E N S E M B L E	298	100,00

# DEPUIS CENT ANS, OU PLUS...

---

## Sa population :

1872 .....	2 610	Habitants
1882 .....	2 661	"
1892 .....	2 474	"
1902 .....	2 201	"
1912 .....	1 722	"
1922 .....	1 327	"
1936 .....	1 035	"
1946 .....	894	"
1954 .....	812	"
1962 .....	756	"
1968 .....	704	"
1975 .....	652	"
1982 .....	683	"
1990 .....	728	"

## Ses Maires :

1884 - Chabat Hippolyte

1892 .....	Franchon	1935 .....	Bonnetain Gustave
1894 .....	Magnin Justin	1944 .....	Clauzel André
1896 .....	Magnin Justin	1947 .....	Clauzel André
1900 .....	Remontet Stéphane	1953 .....	Delètre Louis
1904 .....	Remontet Stéphane	1959 .....	Delètre Louis
1908 .....	Chabat Camille	1965 .....	Delètre Louis
1912 .....	Remontet Stéphane	1971 .....	Prost Antoine
1919 .....	Remontet Stéphane	1977 .....	Prost Antoine
1924 .....	Delètre Joseph	1983 .....	Prost Antoine
1929 .....	Verne Claudius	1989 .....	Philippe Marcel
1931 .....	Bonnetain Gustave	1995 .....	Seyrient Jean

## SALLE POLYVALENTE



Pas encore , mais ça vient!

En effet , nous avons du chauffage dans la salle polyvalente.

Un jour , Michel CLERET passant par hasard dans ce que l'on peut appeler le sous-sol de la salle , lança , en voyant la grosse chaudière vieille d'au moins 15 ans : " Je remets ça en route en 24 heures et ça marchera ".

Sitôt dit , sitôt fait.

Un nettoyage poussé , un ou deux accessoires changés et la chaudière partit au quart de tour.

Seulement , si c'était bien d'avoir la chaudière , il manquait les conduites d'air pulsé.

Peu importe!

Notre ami Jo CARRET se fit fort de confectionner trois gaines pour la salle et une gaine ( ô combien indispensable ) pour la buvette en moins de temps qu'il ne faut pour le dire.

Le résultat : les joueurs et surtout les spectateurs ont pu l'apprécier lors des derniers matches où le froid était encore vif.

Merci donc à Michel CLERET . et Jo CARRET.

# C . C . A . S .

---

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour rôle , entre autres , de soulager , par les moyens appropriés , les personnes de la Commune qui connaîtraient :

- Soit une gêne momentanée ,
- Soit une situation de précarité plus durable.

Le C.C.A.S ne peut jouer son rôle de soutien que s'il est alerté de ces situations.

Il peut l'être par l'assistante sociale , mais il peut l'être aussi par les habitants de la Commune.

Alors , si vous côtoyez un cas difficile , n'hésitez pas à en parler , à le signaler immédiatement à la Sectétaire de Mairie.

Pour aller dans le même sens , si vous de l'excédent , du superflu :

- En vêtements ou chaussures (qui ne vont plus )
- En combustibles ( bois ou charbon )
- Voire en nourriture ( pommes de terre ou excédent de jardin ),

faîtes le savoir à Claude SABATIN .

Avec le C.C.A.S , il se chargera de la répartition éventuelle sur les cas relevant de notre solidarité à tous .

Vous aiderez ainsi quelqu'un proche de vous .

# " L ' O A S I S "



Notre Maison de Retraite mérite encore plus son nom depuis les travaux d'humanisation et d'extension.

Le montant des travaux réalisés s'élève à 7 911 000 Frs.

C'est un établissement public , sous contrôle de la Protection Sociale.

## ADMINISTRATION :

La gestion est assurée par un Conseil d'Administration de 13 membres

Président : PHILIPPE Marcel , Maire

Représentants du Conseil Municipal : BOUQUIN Joseph (Vice-président)

VOLPE Jacques

Représentants du Conseil Général : Mr CHABRIER

Mr GUILLAUD

Nommés par le Préfet en raison de leurs compétences : Mlle GAIDON Suzannæ

Mlle BADOLLE Pascale

PROST Antoine

Représentant du Personnel : Mme BONNEFOND

Représentants des Pensionnaires : 2 Personnes

Représentant de la Caisse d'Assurance Maladie de ROANNE : SABATIN Claude

Le Docteur attaché à l'Etablissement.

## FONCTIONNEMENT :

La Direction est assurée par Mme MARCHAND Martine , avec , pour l'assister , Mme BONNEFOND qui est aussi chargée de l'encadrement du Personnel et des relations avec les Pensionnaires.

Seize personnes ( dont la plupart sont à mi-temps ou trois-quarts de temps ) sont employées.

La Maison de Retraite compte 26 chambres à 1 lit et 7 chambres à 2 lits.

Le prix de journée 92 a été fixé à 174 Frs( à confirmer par la tutelle) prix très compétitif pour un établissement rénové depuis peu.

Certains pensionnaires bénéficient de l'Allocation Logement qui vient en déduction du prix de journée.

L'établissement est agréé à l'Aide Sociale.

Divers services interviennent à la demande : Docteur , soins infirmiers , coiffure , pédicure.

.../...

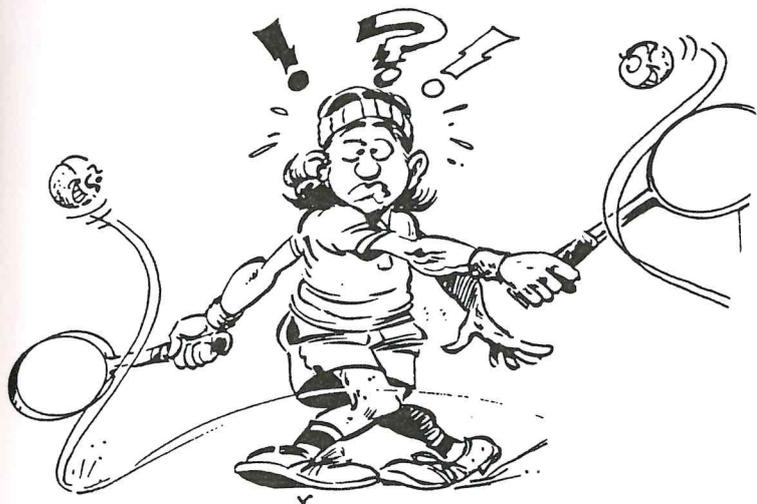
Les Pensionnaires qui le souhaitent trouvent un soutien moral et spirituel auprès du Père CHRISTOPHE qui vient célébrer la messe chaque Mardi.

Les Pensionnaires peuvent se promener , se reposer dans le parc verdoyant et recevoir leurs familles aussi souvent qu'ils le désirent.

Des efforts tendent à l'ouverture sur l'extérieur avec le club du 3ème âge , les enfants des Ecoles , Mr JOANNIN et les ateliers de la C.R.A.M ( Caisse Régionale d'Assurance Maladie ).

Notre Maison de Retraite , si bien construite , si confortable , de taille humaine , possède une équipe dévouée qui fait de cet établissement une Maison où il fait bon vivre et vieillir .

# TENNIS - CLUB



C'est une nouvelle activité qui s'est créée en NOVEMBRE 90.

Ce club a démarré sur les chapeaux de roues sous l'impulsion de Philippe MARCHAND , Hervé BALLANDRAS , Laurent LATTA. Vous pouvez les contacter pour tout renseignements sur :

- Les cours
- Les licences
- La réservation des jeux.



## LE DERNIER NÉ !

C'est le Club de BADMINTON .

Et attention !

Ce n'est pas le jeu que vous jouez sur les plages.

Les adeptes déjà très nombreux (il n'y a qu'à les voir le samedi soir , en particulier ,pour les entrainements ) vous diront qu'il faut posséder une bonne condition physique et , qu'au bout d'une heure , ils sont...."crevés".

Alors , si vous êtes intéressés , vous pouvez contacter DUMAS Ludovic ou BORDES Alain.

ETAT - CIVIL



NAISSANCES :

BLANCHARD Edith	11 JANVIER 1991	ROANNE
DECHELETTE Aurélie	21 JANVIER 1991	"
DELETRE Tanguy	14 MAI 1991	"
TRY Pauline	17 MAI 1991	"
ALO Elodie	22 MAI 1991	"
DUGELET Olivier	08 AOUT 1991	"
CHAVANON Coralyne	26 SEPTEMBRE 1991	"
DECHELETTE Maud	27 SEPTEMBRE 1991	"

MARIAGES - Hors Commune -



DUGELET Jean-Jacques MARTIN - COCHER Isabelle	07 JUIN 1991	COURS-LA-VILLE
DELETRE Michel POTHIER Laurence	06 JUILLET 1991	RIORGES



DECES

REMONTET Bernard	23 MARS 1991	LYON
MUGUET Jean	03 MAI 1991	LA GRESLE
ROUSSEY René	08 AOUT 1991	ROANNE
MAINARD Pierre	27 SEPTEMBRE 1991	BOURG-DE-THIZY
MAINARD Francine	04 DECEMBRE 1991	ROANNE
THIVIN Raymond	17 DECEMBRE 1991	COURS-LA-VILLE

ONT ETE INHUMEES A LA GRESLE :

STEWART Berthe, Vve REYDELLET	12 JANVIER 1991
MILLIER Marthe, Vve DOUGNY	18 MARS 1991

"Elie DENIS , que les Anciens connaissent bien , a vécu toute sa jeunesse à LAGRESLE .  
Pour exercer ses fonctions d'instituteur , puis de Directeur d'Ecole Publique , il a dû quitter son village où , cependant , il est toujours revenu régulièrement pour se reposer. Les souvenirs qu'il nous rapporte ici laissent percer son profond attachement pour son village natal ."

## " UN ANCIEN REMONTE LE TEMPS... "

Comment vivait-on dans nos petits villages , durant " les années 30 " ?

On vivait dans le calme et l'on savait se contenter de peu ..... Il le fallait bien !

Il y avait peu de voitures automobiles à cette époque - elles étaient beaucoup trop chères - peut-être huit en tout dans le village .Aussi bien les rues du Bourg étaient-elles peu fréquentées ce qui nous permettait à nous , les enfants , de jouer sans aucun danger sur la route , à la sortie de l'école. Quelquefois , on entendait venir une voiture tirée par un cheval : c'étaient des fermiers qui arrivaient de la campagne pour faire leurs emplettes chez les commerçants et la tranquillité des lieux était un instant troublée par des bruits de sabots et des " Hue " et des " Dia " poussés par le conducteur pour faire avancer son attelage.

De nombreux commerçants , tout au long de la grand'rue offraient les vitrines de leurs magasins aux regards des passants : l'épicier où l'on pesait le café , le sel , le riz , la moutarde, le boucher qui exposait ses quartiers de viande à des crochets installés sur la rue , devant la boutique , le boulanger que l'on pouvait voir travailler devant son four , le cordonnier qui tapait des semelles à l'entrée de son échoppe et qui était , en même temps , marchand de souliers.

Parmi les artisans , nous préférions , nous les enfants , le forgeron qui était également maréchal-ferrant; c'était toujours , pour nous , un spectacle étonnant que celui de cet homme, vêtu d'un long tablier de cuir , qui tournait et retournait le fer dans le feu de la forge tout en tirant sur le grand soufflet. Puis , quand le fer était devenu rouge incandescent , il le transportait avec de longues pinces sur l'enclume afin de le frapper à coups redoublés de son lourd marteau et cela provoquait une musique étonnante composée de sons clairs , brefs et sonores qui résonnaient dans tout le quartier . Ensuite , et après l'avoir trempé dans un seau d'eau froide , il le clouait sous le sabot du cheval dont il tenait fermement la patte retournée entre ses jambes . Je me souviens alors qu'un large sourire bon enfant illuminait le visage de notre maréchal-ferrant qui nous regardait en cillant des yeux , heureux sans doute de son travail bien fait. Nous l'admirions mais nous avions un peu peur pour lui . Que serait-il arrivé , en effet , si le cheval effrayé s'était cabré d'un coup en ruant dangereusement ?

Et notre village suivait le cours des saisons , habillé de blanc l'hiver , pavoisé de jolies fleurs au printemps , éclatant de lumière et de chaleur l'été , offrant des feuillages jaunis en automne....

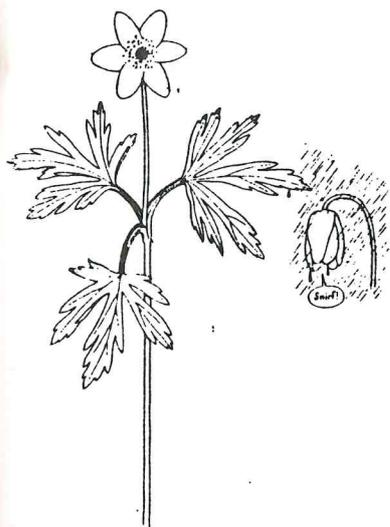
Et le temps s'envolait , ponctué par l'horloge du clocher qui déversait sur tout le pays la ronde des heures , mais aussi la fuite du temps qui va .....qui s'en va .....!

## FLEURS SAUVAGES DE NOS CAMPAGNES



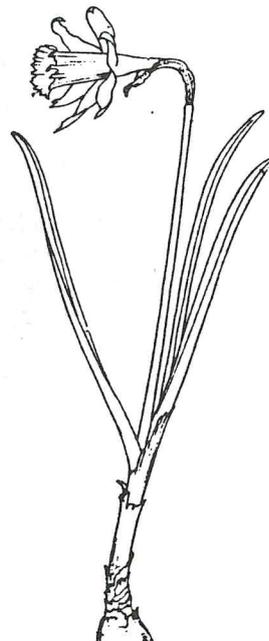
**LA PETITE PERVENCHE:** très commune dans nos régions, elle se développe en forêt ; elle possède 5 pétales de couleur bleu-violet. Les seuls insectes à pouvoir atteindre le nectar au fond de la fleur sont les papillons et les bourdons grâce à leur langue interminable, et comme la Pervenche est incapable de se féconder elle-même, elle ne donne quasiment jamais de fruits viables. Alors pour parer à cet inconvénient majeur, la Pervenche s'est résolue à se multiplier par drageonnement (rejeton qui naît de la racine).

**L'ELLEBORE FETIDE:** ses clochettes verdâtres ont une odeur très désagréable d'où son nom. Elle croît dans les forêts sèches sur sol calcaire. L'ellébore fleurit 2 fois dans sa vie, une première fois à l'âge de 5 ans environ, puis une deuxième fois l'année suivante, après quoi elle meurt. C'est une plante très toxique.



**L'ANEMONE SYLVIE:** Sa fleur est le plus souvent blanche mais aussi rose ou violette. L'anémone fleurit en mars Avril, elle pivote sur elle-même pour suivre la course du soleil. Quand la nuit tombe ou quand le ciel est gris, l'anémone baisse la tête et referme sa corolle pour mieux protéger son précieux pollen. Par son rhizome souterrain qui avance à la vitesse de 2 ou 3 centimètres par an, l'anémone se promène dans les bois.

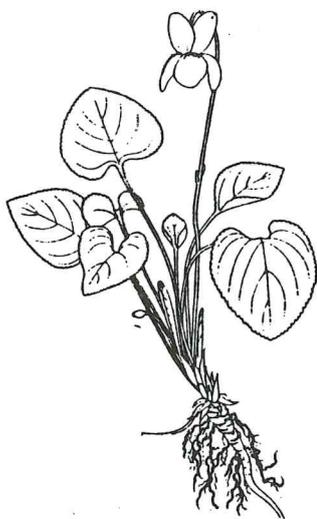
**LE NARCISSE DES BOIS:** on l'appelle à tord jonquille, fleur très commune dans le Massif Central, les Alpes et les Pyrénées, pratiquement introuvable ailleurs (protégée en Allemagne) Lorsque sa fleur est fanée le narcissé doit faire travailler ses feuilles durant un mois pendant lequel son bulbe se remplit de provisions pour l'année suivante. ( Evitez donc d'abîmer les feuilles après la floraison) Son bulbe est toxique.



**LA PRIMEVERE OFFICINALE:** appelée Coucou des près . Ses fleurs jaunes sont tachées d'orange à l'intérieur de chaque pétale. Ces taches jouent le rôle de panneau lumineux et de piste d'atterrissage à insectes. La primevère a des vertues diurétiques, pectorales et calme certaines migraines.



***Violette odorante***

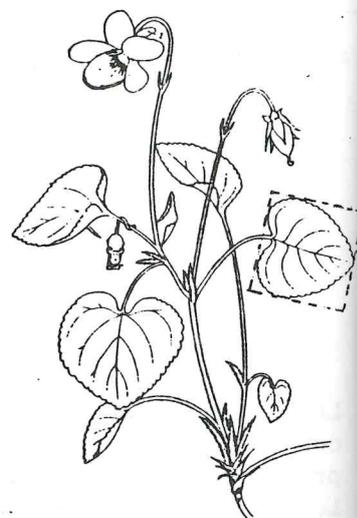


**LES VIOLETTES:** elles sont tellement discrètes qu'elles ont oublié de nous dire qu'elles étaient plusieurs . Quatre sortes de violettes , pas une de moins, fleurissent dans nos campagnes au printemps: la violette folle, la violette odorante, la violette des bois, la violette sauvage.

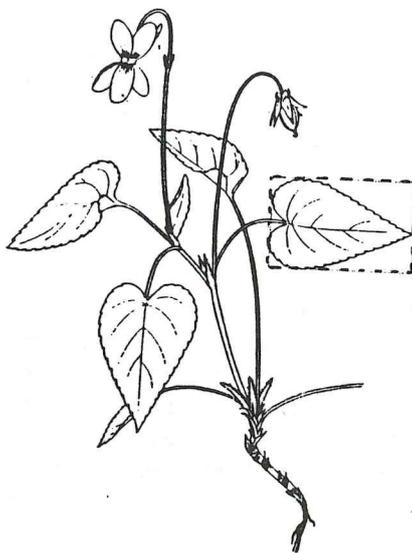
Si elle sent bon c'est à coup sûr une violette odorante (malin, non!...) si ses feuilles prennent toutes naissances au pied de la plante, c'est une violette folle. Si sa feuille est plus longue que large il s'agit d'une violette des bois. Lorsque sa feuille est plutôt ronde et prend naissance le long de la tige ,c'est une violette sauvage. Compliqué ,mais infallible! ...

***Violette sauvage***

***Violette des bois***



***Violette folle***



# FORMALITÉS - DÉMARCHES

DOCUMENT DESIRE	QUI DELIVRE	AVEC QUELS JUSTIFICATIFS	OBSERVATIONS
Déclaration de Naissance	Mairie du lieu de l'accouchement	-Livret de famille ou pièce d'identité. -Certificat du médecin ou de la sage-femme.	Dans les 3 jours qui suivent la naissance.
Extraits acte de Naissance	Mairie du lieu de naissance	Nom , prénom , date de naissance.	
Extrait acte de Mariage	Mairie du lieu de mariage.	Nom , prénom , date de mariage.	
Déclaration de Décès	Mairie du lieu de décès.	-Papier d'identité personnel -Papier Etat Civil du défunt (livret de famille) -Certificat du médecin.	Dans les 24 h qui suivent le décès.
Copie acte de décès	Mairie du lieu de décès	Nom , prénom , date de décès	
Fiche individuelle ou familiale d'Etat Civil	Mairie	Extrait de naissance ou livret de famille	
Carte d'identité	Mairie ou Commissariat	-2 photos d'identité -Timbre fiscal ( 115 Frs act) -Extrait acte de naissance ou livret de famille	Validité : 10 ans pour le passage des frontières
Carte d'électeur	Sous-préfecture	Inscription à la Mairie du domicile	
Passeport	Mairie	-Carte d'identité -2 photos d'identité -Timbre fiscal -Attestation de domicile	Validité : 5 ans Le timbre fiscal coûte 350 Frs actuellement
Document E 111	Sécurité Sociale	Carte assuré social	En cas de maladie dans certains pays C.E.E
Attestation sortie territoire pour les mineurs	Mairie	-Livret de famille -Preuve autorité parentale	
Copie ou photocopie conforme	Mairie	Original	

# POURQUOI PLUS TARD ?

---

Le Bulletin Municipal , c'est nouveau à LAGRESLE .

Le Conseil Municipal avait décidé le principe d'une parution annuelle.

Mais pour que ce bulletin remplisse son rôle , sa lecture doit en être attrayante ,  
les sujets variés .

C'est d'autant plus facile si la Commune est importante .

A LAGRESLE , c'est difficile .

C'est pourquoi le bulletin municipal paraîtra à un rythme irrégulier , selon la richesse  
et le volume des articles que la Commission aura à y mettre .

Nous préférons le sérieux au bla-bla répétitif et insipide .

D'ailleurs , pour augmenter cette richesse du contenu , nous faisons appel à vous tous ,  
habitants de LAGRESLE , pour rédiger un article sur un sujet qui vous passionne .

Alors , tous à vos plumes !